

Capacité professionnelle  
au transport de marchandises par route  
pour gestionnaires de transport

*Brochure d'information – AUTOMNE 2026*

**INSTITUT TRANSPORT ROUTIER & LOGISTIQUE BELGIQUE, a.s.b.l.**

Rue Archimède 5, 1000 Bruxelles – Tél.: 02/234.30.10 – Email: [info@itlb.be](mailto:info@itlb.be)

# Introduction

Toute personne souhaitant créer, poursuivre ou reprendre une entreprise de transport professionnel de marchandises par route doit satisfaire à un certain nombre d'exigences légales.

Cette brochure vous guide pas à pas à travers les principales conditions et formalités qui doivent être remplies au préalable.

## ITLB

*L'ITLB est une association sans but lucratif, créée en 1966 à l'initiative commune des autorités et du secteur privé (fédérations professionnelles).*

*L'une de nos activités principales consiste à assister le gouvernement en organisant les formations et les examens de capacité professionnelle pour gestionnaires de transport dans le transport professionnel de marchandises par route.*

[www.itlb.be](http://www.itlb.be)

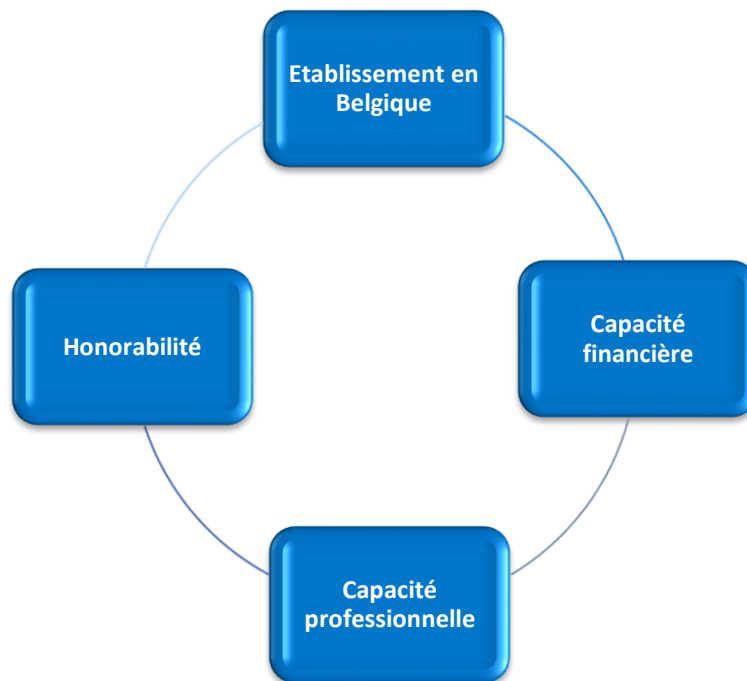
# Table des matières

I.	Les quatre conditions essentielles.....	3
1.	Etablissement en Belgique .....	4
2.	Honorabilité.....	4
3.	Capacité financière.....	4
4.	Capacité professionnelle pour gestionnaires de transport.....	4
II.	Capacité professionnelle: formation.....	5
1.	E-learning .....	5
2.	Quels sont les frais et comment s'inscrire ?.....	5
3.	Matériel de cours .....	7
4.	Quelles matières?.....	7
5.	Dispenses.....	9
III.	Capacité professionnelle: examens.....	11
1.	Epreuves écrites et orales .....	11
2.	Quels sont les frais et comment s'inscrire?.....	11

Annexe 1: Mode d'emploi E-learning

# I. Les quatre conditions essentielles

Pour pouvoir obtenir du Service Public Fédéral Mobilité et Transports la licence de transport nécessaire et la conserver, vous devez satisfaire à **quatre conditions essentielles**.



Quand la réglementation relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par la route ne s'applique-t-elle pas?

- **Tant en trafic national qu'en trafic international:**

- 1°) Aux transports de marchandises effectués avec un véhicule à moteur ou une remorque dont la charge utile n'excède pas 500 kg ET le poids maximal autorisé (PMA) du véhicule ne dépasse pas 2,5 tonnes;
- 2°) aux transports de bagages effectués au moyen d'un véhicule automobile construit exclusivement pour le transport de personnes ou au moyen d'une remorque couplée à ce véhicule automobile;
- 3°) aux transports de véhicules endommagés ou en panne;
- 4°) aux transports postaux effectués dans le cadre d'une mission de service public;
- 5°) aux transports de médicaments, d'appareils et d'équipements médicaux ainsi que d'autres articles nécessaires en cas de secours d'urgence, notamment en cas de catastrophes.

- **Exclusivement en trafic national (donc, si les véhicules concernés ne franchissent pas la frontière belge):**

- 6°) aux transports de choses effectués hors de la voie publique;
- 7°) aux transports de véhicules déplacés sur réquisition des agents qualifiés à cet effet;
- 8°) aux transports locaux effectués en vue de l'épandage sur la voie publique de matières destinées à protéger la circulation lorsque celle-ci est rendue dangereuse par des phénomènes météorologiques ou autres;
- 9°) aux transports de valeurs effectués au moyen de véhicules spécialement conçus à cet effet;
- 10°) aux transports funéraires.

---

## 1. Etablissement en Belgique

---

L'entreprise doit être établie en Belgique et y exercer effectivement ses activités.

---

## 2. Honorabilité

---

L'entreprise, les personnes chargées de l'administration journalière ainsi que le gestionnaire de transport ne peuvent avoir été interdits d'exercer une activité professionnelle ou d'avoir encouru des condamnations pénales graves ou d'avoir commis de graves violations de la législation sur le transport.

Cette condition est attestée par un extrait du casier judiciaire, complété par un extrait du registre électronique des entreprises de transport routier.

---

## 3. Capacité financière

---

L'entreprise de transport doit prouver la constitution d'un cautionnement solidaire dont le montant est de € 9.000 pour le premier véhicule automoteur (première copie de sa licence de transport) et de € 5.000 pour chaque véhicule automoteur supplémentaire (c'est-à-dire pour chaque copie supplémentaire de sa licence de transport); les copies de la licence de transport ne sont requises que pour les véhicules automoteurs. La capacité financière est prouvée par une attestation d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances. Jusqu'à nouvel ordre, un dépôt en espèces à la Caisse des Dépôts et Consignations est également accepté.

---

## 4. Capacité professionnelle pour gestionnaires de transport

---

Une personne physique au moins, dirigeant de manière permanente et effective l'activité de transport de l'entreprise, doit être titulaire d'un certificat de capacité professionnelle valable pour le transport professionnel de marchandises par route.

Ce certificat est délivré par le Service Public de Wallonie Mobilité et infrastructures ou par Bruxelles Mobilité, aux candidats ayant réussi l'examen de capacité professionnelle correspondant. Les candidats qui échouent lors de leur première participation à cet examen et qui n'ont pas suivi les cours auprès de l'organisme de formation agréé sont tenus de suivre ces cours avant de pouvoir s'inscrire à nouveau à l'examen.

L'Institut Transport routier et Logistique Belgique (ITLB) est le seul organisme agréé pour l'organisation de ces cours. L'examen est organisé par la commission d'examen, nommée par le ministre régional compétent en matière de mobilité.

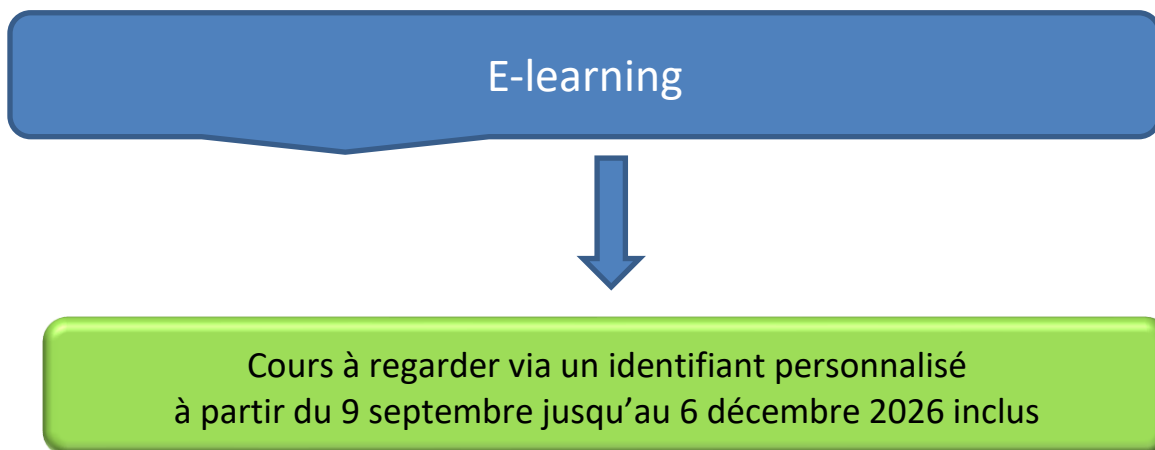
## II. Capacité professionnelle: formation

---

### 1. E-learning

---

En préparation à la 2<sup>ème</sup> session d'examens de 2026, l'ITLB vous propose les cours via E-learning.



**Les inscriptions seront clôturées le 8 septembre à 12h (midi),  
les inscriptions introduites après cette date  
ne seront plus acceptées !**

---

### 2. Quels sont les frais et comment s'inscrire?

---

#### 2.1. Généralités

Le **prix de revient** de la formation 'capacité professionnelle au transport de marchandises par route' via E-learning est de **€ 930**.

Après l'enregistrement de votre inscription en ligne, vous recevrez, par e-mail ou via Peppol (dans le cas d'une entreprise), une facture pour le paiement des droits d'inscription. Ce n'est qu'après le paiement de cette facture que vous pourrez accéder, **à partir du 9 septembre 2026**, aux cours en ligne au moyen d'un identifiant personnel.

#### 2.2. Cas particulier si vous avez déjà suivi les cours auparavant

Avez-vous déjà suivi récemment cette formation **auprès de l'ITLB** (session du 2<sup>ème</sup> semestre 2025 ou ultérieure) et disposez-vous déjà des manuels parce que vous avez payé précédemment l'intégralité des droits d'inscription? Dans ce cas, vous pouvez choisir d'obtenir uniquement un nouvel accès aux vidéos de cours en ligne.



Pour ce faire, envoyez un e-mail à [cpc@itlb.be](mailto:cpc@itlb.be) en indiquant vos prénom, nom, lieu de résidence, numéro de registre national ainsi que la session de formation que vous avez suivie précédemment. L'ITLB examinera votre demande. Si vous remplissez les conditions pour bénéficier de cette formule, vous recevrez un formulaire d'inscription par e-mail. Après avoir renvoyé ce formulaire dûment complété à [cpc@itlb.be](mailto:cpc@itlb.be) et réglé le droit d'inscription de **€ 465**, vous bénéficierez à nouveau de l'accès aux vidéos de cours en ligne à partir de la date mentionnée ci-dessus.

**Attention:** les manuels utilisés lors des cours en ligne ont fait l'objet d'une révision approfondie et d'une mise à jour depuis septembre 2025. Il convient donc de tenir compte du fait que le contenu de vos manuels actuels peut différer sur plusieurs points de la matière enseignée actuellement.

### 2.3. Choix de la langue de la formation et de l'examen

Suite au fait que les Régions sont compétentes pour l'organisation des examens, vous ne pouvez plus choisir librement la langue dans laquelle vous suivez la formation et passez l'examen.

Afin de pouvoir suivre la formation dans la même langue que celle dans laquelle vous devrez passer l'examen, les conditions à remplir pour pouvoir présenter l'examen en français sont brièvement expliquées ci-après.

**1. Vous résidez et travaillez en Région wallonne:**

Vous pouvez passer votre examen en français.

**2. Vous résidez en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale, mais vous travaillez en Région flamande:**

Vous pouvez passer votre examen en français.

**3. Vous travaillez en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale, mais vous résidez en Région flamande:**

Si vous ne résidez pas en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale, mais que vous y travaillez, vous pouvez passer l'examen en français à condition de présenter un justificatif attestant que vous exercez votre activité professionnelle en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.

Pièces justificatives à joindre lors de l'inscription:

- dans le cas d'un salarié: fiche de paie récente mentionnant le numéro d'entreprise d'une entreprise établie en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.
- dans le cas d'un indépendant: capture d'écran, issue de la BCE (Public Search), indiquant le lieu d'établissement de votre entreprise individuelle.

**4. Vous ne résidez ou ne travaillez PAS en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale, mais vous voulez tout de même passer l'examen en français:**

Dans ce cas, vous devez pouvoir démontrer que vous avez obtenu un diplôme francophone (enseignement primaire ou secondaire). À cette fin, il est tenu compte de la Région dans laquelle est situé l'établissement d'enseignement qui a délivré le diplôme:

- diplôme de l'enseignement francophone délivré en Région de Bruxelles-Capitale: examen à passer en français en Région de Bruxelles-Capitale;
- diplôme de l'enseignement francophone délivré en Région wallonne: examen en français en Région wallonne;

- diplôme délivré en français à l'étranger. Dans ce cas, un critère supplémentaire s'applique, à savoir le code postal de la commune ou ville où vous résidez:
  - code postal du lieu de résidence = 1000 – 1999:  
examen en français en Région de Bruxelles-Capitale.
  - code postal du lieu de résidence = 4000 ou plus:  
examen en français en Région wallonne.

**Attention:** Sur base des pièces justificatives que vous aurez fournies si nécessaire, l'ITLB évaluera si vous pouvez suivre la formation en français. Une fois que vous en aurez reçu la confirmation, l'examen devra également être passé en français.

---

### 3. Matériel de cours

---

Toutes les matières abordées pendant la formation sont expliquées de manière claire et compréhensible dans les manuels correspondants. Ces manuels vous aident non seulement à préparer les examens, mais constituent également un outil de référence utile pour la gestion quotidienne de votre entreprise.

Les manuels vous seront envoyés par voie postale **à partir du 20 août 2026**, après réception de votre paiement. Des frais d'envoi de **€ 25** seront facturés.

---

### 4. Quelles matières?

---

Les manuels et la formation couvrent de manière approfondie l'ensemble des matières exigées par la réglementation pour l'accès à la profession de transporteur. Vous y acquerez les connaissances et les compétences nécessaires pour créer et gérer une entreprise de transport de manière professionnelle et responsable.

Vous vous familiariserez notamment avec les principales règles et formalités en matière de droit de l'entreprise, droit social, fiscalité, TVA, douane, comptabilité, temps de conduite et de repos, ainsi que de gestion d'entreprise.

Une attention particulière est également accordée aux caractéristiques spécifiques du transport routier national et international. Vous apprendrez notamment à calculer les coûts de transport, à demander les autorisations requises et à connaître les droits et obligations découlant des contrats de transport.

Les aspects techniques et opérationnels du transport sont également abordés. Il s'agit notamment des caractéristiques techniques d'un camion, du chargement et du déchargement des marchandises, de l'entretien des véhicules et du choix du moyen de transport le plus approprié. La formation se penche par ailleurs sur les évolutions actuelles du secteur logistique, telles que le transport combiné et d'autres nouvelles tendances, parmi lesquelles l'intelligence artificielle.

La formation est accessible à toute personne disposant d'un niveau de connaissances et d'expérience équivalent à celui acquis à l'issue de l'enseignement secondaire.

**Programme complet**

<b>Matières</b>	
Droit civil	
Droit de l'entreprise	
Droit social	
Droit fiscal	
Le contrat de transport	
Réglementation du travail	
Modalités de paiement et de financement	
Comptabilité et analyse financière	
Assurances	
Le calcul du prix de revient et la formation des prix	
Organisation et gestion	
Télématique	
Auxiliaires de transport	
Sécurité routière et principales règles de circulation	
Choix et entretien des composants des véhicules	
Accès à la profession et son exercice	
Manutention de marchandises	
ABC de l'ADR	
Formalités douanières	
Masses et dimensions	
Transport intermodal	
ATP (transport sous température dirigée)	
Transport d'animaux vivants	
Transport de déchets	
Logistique	

---

## 5. Dispenses

---

Les candidats souhaitant demander des dispenses à l'examen sont dispensés des cours correspondants. Les candidats doivent, pour ce faire, joindre au formulaire d'inscription un duplicata de leur diplôme.

La demande de dispense pour une partie de l'examen n'est possible que si vous disposez d'un ou de plusieurs des diplômes suivants:

- 1 *bachelier / master en droit*
- 2 *bachelier / master en sciences économiques, sciences économiques appliquées, sciences commerciales ou ingénieur commercial*
- 3 *master en économie, en droit et en gestion*
- 4 *bachelier en management (option comptabilité et fiscalité)*
- 5 *bachelier en gestion (option droit appliqué)*
- 6 *master en comptabilité et révisorat*
- 7 *gradué en comptabilité*
- 8 *gradué en sciences fiscales*
- 9 *6<sup>ème</sup> année certificat de qualification conducteur de poids lourds / conducteur transport exceptionnel*
- 10 *Enseignement technique de qualification - 7<sup>ème</sup> année qualifiante transport international et transport de marchandises*

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger et souhaitez bénéficier de l'une des dispenses mentionnées ci-dessus, vous devez demander une équivalence spécifique, avec mention du grade (bachelier ou master) ET l'orientation d'études. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à la Direction de la reconnaissance des diplômes étrangers de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tableau en page suivante vous donne un aperçu des matières que vous devez impérativement étudier en vue des examens, compte tenu des éventuelles dispenses auxquelles vous pouvez prétendre si vous êtes titulaire des diplômes requis. Les chiffres 1 à 10 repris dans les colonnes correspondent à la liste des diplômes ci-dessus. Les matières **colorées en vert** indiquent les **dispenses** accordées par diplôme.

Matières	Cours en fonction du diplôme, en tenant compte des dispenses									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Droit civil	VERT									
Droit de l'entreprise		VERT								
Droit social										
Droit fiscal	VERT									
Le contrat de transport		VERT								
La réglementation du travail	VERT									
Modalités de paiement et de financement					VERT					
Comptabilité et analyse financière										
Assurances										
Le calcul du prix de revient et la formation des prix										
Organisation et gestion										
Télématique										
Auxiliaires de transport		VERT								
Sécurité routière et principales règles de circulation										
Choix et entretien des composants des véhicules									VERT	
Accès à la profession et son exercice										VERT
Manutention des marchandises									VERT	
ABC de l'ADR									VERT	
Formalités douanières										VERT
Masses et dimensions									VERT	
Transport intermodal									VERT	
ATP (transport sous température dirigée)									VERT	
Transports d'animaux vivants									VERT	
Transport de déchets										VERT
Logistique										VERT
VERT = DISPENSE										

## III. Capacité professionnelle: examens

---

### 1. Epreuves écrites et orales

---

L'examen comporte deux parties: une épreuve écrite et une épreuve orale.

- **Deuxième session d'examen de 2026:**
  - ☞ Les épreuves écrites auront lieu, en principe, le samedi 24 et/ou le dimanche 25 octobre 2026.
  - ☞ L'épreuve orale aura lieu, en principe, le samedi 5 et le dimanche 6 décembre 2026.

### 2. Quels sont les frais et comment s'inscrire?

---

Avant la date limite d'inscription à la deuxième session d'examen, chaque participant à la formation reçoit par e-mail un lien vers le règlement de l'examen et le formulaire d'inscription en ligne à l'examen. L'inscription à l'examen n'est en principe possible que jusqu'à 3 semaines avant l'examen.

Après réception de votre formulaire d'inscription dûment complété, vous recevrez, par e-mail ou via Peppol (dans le cas d'une entreprise), une facture relative au paiement des droits d'inscription. Ceux-ci s'élèvent à **€ 470** (montant indexé en application de l'A.M. du 23 mai 2014).

Ce n'est qu'après le paiement de la facture que vous serez valablement inscrit à l'examen et que vous recevrez une convocation vous invitant à participer à l'examen.



Capacité professionnelle au  
transport par route des marchandises  
pour gestionnaires de transport  
**ANNEXE 1: MANUEL E-LEARNING**

ÉDITION 2/2026

INSTITUT TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE BELGIQUE, a.s.b.l.

Rue Archimède 5, 1000 Bruxelles - Tél.: 02/234.30.10 – Email: info@itlb.be

# 1. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

## Clause de sauvegarde

Le présent document décrit les droits, les obligations et les conditions d'utilisation associés à l'utilisation des cours en ligne de l'ITLB. Vous lirez ici de plus amples informations sur la manière dont l'ITLB traite vos données personnelles, sur les attentes de l'ITLB vis-à-vis des utilisateurs de ces cours en ligne et sur les attentes de ces utilisateurs vis-à-vis de l'ITLB. Si vous avez une question ou une remarque à propos de la présente clause de non-responsabilité, contactez l'ITLB par email à: [cpc@itlb.be](mailto:cpc@itlb.be).

### 1 Définition

La dénomination « ITLB » dans la présente clause de non-responsabilité désigne toutes les personnes morales faisant partie de l'ITLB, asbl.

Le terme utilisateur désigne toute personne, quelle que soit sa fonction, qui utilise les sites web et / ou les applications en ligne, sécurisé(e)s ou non, géré(e)s par l'ITLB.

### 2 Droit de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle des logos sur le site web, les droits d'auteur sur les textes, les droits d'auteur sur les programmes informatiques supportés et les applications (liste non exhaustive) sont la propriété de l'ITLB.

L'utilisation illégale, la copie, la modification ou l'utilisation non autorisée d'un élément du site web, quels que soient le type d'utilisation et la forme de cette utilisation, sans l'autorisation expresse de l'ITLB est strictement interdite, à l'exception de l'utilisation à des fins purement informatives pour une utilisation privée.

### 3 Accès aux cours en ligne

Les applications sécurisées de l'ITLB sont uniquement accessibles grâce à une procédure d'identification unique. L'utilisateur doit veiller à ce que cette procédure d'identification reste strictement personnelle et que les données d'identification restent également confidentielles et ne tombent pas dans les mains de tiers.

### 4 Utilisation des cours en ligne

L'utilisateur peut, conformément aux accords, utiliser les cours en ligne proposés. Le droit d'utilisation des cours en ligne est exclusif.

L'utilisateur utilisera les cours en ligne conformément avec le plus grand soin et les plus grandes précautions.

L'utilisateur accepte toutes les mises à jour effectuées par l'ITLB.

Lorsque l'utilisateur téléchargera lui-même des documents sur une application en ligne, alors l'utilisateur donnera les droits de reproduction de chaque document téléchargé à l'ITLB. Ces droits de reproduction seront utilisés uniquement au sein de l'ITLB à des fins privées.

## **5 Confidentialité**

L'utilisateur s'engage à préserver la confidentialité des informations contenues dans les cours en ligne de l'ITLB, et à ne les commercialiser et / ou les transférer à des tiers sous aucun prétexte sans l'autorisation expresse de l'ITLB.

L'utilisateur s'engage également à garantir le caractère confidentiel des données.

## **6 Responsabilité**

Tous les services que l'ITLB met à disposition via ses sites web et applications en ligne, sécurisés ou non, forment une obligation de moyens.

Étant donné l'évolution rapide des informations, l'ITLB n'est pas responsable en cas de données et de documents erronés, incomplets ou sujets à interprétation, et il ne peut pas non plus être tenu responsable de tout éventuel dommage causé par l'utilisation des informations présentes sur le site web. Néanmoins, l'ITLB met tout en œuvre pour adapter le mieux possible et le plus rapidement possible les informations qu'il met à disposition. Si certaines informations sont incorrectes, veuillez avertir l'ITLB dans les plus brefs délais. Dans ce cas, l'ITLB mettra tout en œuvre pour rectifier le plus rapidement possible ces informations.

L'ITLB n'est pas responsable des informations mises à disposition sur les sites externes auxquels l'ITLB fait référence sur son site (hyperlien).

L'ITLB ne peut pas être tenu responsable du fonctionnement non optimal des services proposés causé par le mauvais fonctionnement ou la panne du matériel de l'utilisateur. L'ITLB ne peut pas non plus être tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, causés par l'utilisation des services proposés en ligne, sauf si sa négligence grave peut être prouvée.

L'indisponibilité des applications et / ou la réception tardive ou incorrecte des données ne peut pas être imputée à l'ITLB.

L'ITLB est uniquement responsable pour les dommages directs prouvés et causés par une faute grave. La compensation pour ces dommages prouvés est limitée à un montant équivalent aux compensations en contrepartie des prestations réalisées par l'ITLB au cours de l'année précédente. Dans la mesure où l'utilisateur souhaite exercer son droit aux dommages et intérêts, il doit le signaler par courrier recommandé à l'ITLB dans un délai de trente jours après l'apparition des dommages.

## **7 Clause attributive de juridiction**

Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents pour tous les litiges relatifs aux dispositions de la présente clause de non-responsabilité.

L'ITLB peut à tout moment modifier unilatéralement les dispositions de la présente clause de non-responsabilité.

## 2 CAPACITÉ PROFESSIONNELLE: COURS EN E-LEARNING

Pour préparer la 2<sup>ème</sup> session d'examen de 2026, l'ITLB propose en ligne, et non plus de la manière classique, des cours visant à la formation pour l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport par route international de marchandises.

Après réception du formulaire d'inscription, nous vous envoyons une facture correspondant aux droits d'inscription. Après paiement de cette facture, vous serez autorisé(e) à consulter les cours sur une plateforme spécifique via un identifiant et un mot de passe personnels.

Tous les manuels sont également mis à disposition, et seront largement utilisés pendant les cours en ligne, tout comme ils le seraient pendant les cours classiques.

Les cours en ligne seront mis à disposition de la manière suivante:

- **Du 9 septembre au 25 octobre 2026 inclus** pour les matières de l'examen écrit, c'est-à-dire les matières suivantes :

---

Droit social  
Réglementation du travail  
Modalités de paiement et de financement  
Comptabilité et analyse financière  
Le calcul du prix de revient et la formation des prix

- **Du 9 septembre au 6 décembre 2026 inclus** pour les matières de l'examen oral, c'est-à-dire les matières suivantes :

---

Droit civil  
Droit de l'entreprise  
Droit fiscal  
Le contrat de transport  
Assurances  
Organisation et gestion  
Télématique  
Auxiliaires de transport  
Sécurité routière et principales réglementations de circulation  
Choix et entretien des composants des véhicules  
Accès à la profession et son exercice  
Manutention des marchandises  
ABC de l'ADR  
Formalités douanières  
Masses et dimensions  
Transport intermodal  
ATP (transport sous température dirigée)  
Transport d'animaux vivants  
Transport de déchets  
Logistique

Pendant les périodes susmentionnées, les cours en ligne seront en principe disponibles partout et tout le temps. Vous avez seulement besoin d'un ordinateur ou d'une tablette et d'une connexion à Internet. Le grand avantage de ces cours en ligne, c'est que vous pouvez les consulter à tout moment, peu importe l'endroit où vous vous trouvez.

En tant qu'élève, vous avez accès aux cours 24/7 pendant les périodes susmentionnées, ce qui vous permet de déterminer vous-même quand et où vous souhaitez suivre un cours.

L'autre avantage des cours en ligne, c'est que vous pouvez les suivre au moment qui vous convient. Vous êtes libre de déterminer votre propre rythme. Si vous ne comprenez pas un élément, vous pouvez revenir en arrière pour réviser encore une fois la matière. Les cours sont enregistrés par manuel, le professeur peut donc vous donner des explications supplémentaires par le son et l'image sur la matière et les exercices indiqués au tableau, pour que vous puissiez vous préparer correctement aux examens.

De plus, la plateforme permet de poser des **questions sur les enregistrements déjà regardés**, pendant les périodes susmentionnées. Les professeurs répondront le plus rapidement possible à ces questions et fourniront éventuellement des explications supplémentaires. Pour les matières susmentionnées de l'examen écrit, les questions peuvent être posées jusqu'au **21 octobre 2026**. Pour les matières susmentionnées de l'examen oral, les questions peuvent être posées jusqu'au **2 décembre 2026**.

En vue de la participation aux examens (première participation ou non), l'ITLB enregistrera les moments et la durée de consultation des cours en ligne.

Quelques informations :

- Les mots de passe sont toujours individuels et ne sont PAS transférables.
- Les droits d'auteur sur le matériel d'étude fourni par l'ITLB à l'élève reviennent à l'ITLB. Aucun élément de ce matériel ne peut être reproduit, enregistré sur des supports automatisés ou rendu public de quelque manière que ce soit, ni mis à la disposition de tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'ITLB.
- L'ITLB met tout en œuvre pour que les informations mises à disposition soient complètes, correctes, précises et mises à jour. Si les informations fournies contiennent des erreurs ou si certaines informations du site web sont indisponibles, l'ITLB mettra tout en œuvre pour résoudre le problème dans les plus brefs délais.
- Lorsque les cours en ligne seront mis à disposition, vous recevrez également un manuel vous expliquant concrètement comment consulter les cours et comment poser des questions.